

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

VTT – COURSE A PIED DES ELUS 17 OCTOBRE 2020

LOUROUX BOURBONNAIS

ARTICLE 1 – OUVERTURE

Les Championnats de France des Elus de Course à Pied et VTT (CFE 2020) sont ouverts aux élus sénateurs, députés, conseillers départementaux, conseillers régionaux (et leurs éventuels suppléants), maires, maires adjoints et conseillers municipaux dont le mandat est en cours ainsi qu'à tout ancien élu ayant réalisé au moins un mandat complet et non réélu. Pour les élus, un justificatif de fonction électorale détaillé de la mairie, du conseil régional ou départemental datant de 2020 et mentionnant la date d'élection sera exigé à l'inscription. Pour les anciens élus, un justificatif permanent de la fonction électorale détaillé sera exigé à l'inscription. Un modèle de ce type d'attestation est disponible sur le site internet du Comité National Cycliste des Elus (cncelus.free.fr) rubrique route.

Chaque participant peut s'engager sur l'épreuve de course à pied ou sur l'épreuve de VTT ou les deux à la fois. La participation aux deux épreuves donne un classement combiné par temps cumulés.

Le CFE 2020 est ouvert aux licenciés des 3 fédérations de cyclisme : FFC, UFOLEP (mention pratiquant cycloport ou VTT obligatoire) et FSGT ainsi que des fédérations de course à pied et triathlon : FFA et FF Tri.

Les concurrents devront fournir une photocopie recto/verso de leur licence de l'année en cours.

Pour les non-licenciés, un certificat médical d'aptitude à la course à pied et/ou au VTT **en compétition** de moins de 12 mois à la date de la compétition sera exigé.

ARTICLE 2 – LIEU ET DATE

Les CFE 2020 se dérouleront sur la commune de Louroux Bourbonnais (Allier) le **samedi 17 octobre**.

Accueil le vendredi 16 octobre à la salle polyvalente de Louroux Bourbonnais.

Départ et arrivée des courses **chemin du Bois d'Agland** à Louroux Bourbonnais.

ARTICLE 3 – ORGANISATION

Responsable organisation : Jany POIRIER

Contact : janny.poirier@nordnet.fr

Secrétariat : Chantal POIRIER

Téléphone : 04 70 66 36 02

ARTICLE 4 – EPREUVES

Cette manifestation comporte deux épreuves distinctes :

- Le Championnat de France Individuel de course à pied (type course nature) sur un parcours formant une boucle de 3,3 km à parcourir 2 à 3 fois selon la catégorie.
- Le Championnat de France Individuel de VTT X-Country sur deux circuits :

Un circuit complet (voir catégories et horaires) 4,8 km

Un circuit raccourci (voir catégories et horaires) 4,3 km

Les circuits sont à parcourir 3,4,5 ou 6 fois selon la catégorie.

L'ensemble du circuit est balisé, sécurisé et fermé à toute circulation de véhicule. Chaque participant a le choix de participer à l'une ou l'autre des épreuves ou aux deux (course à pied + VTT).

ARTICLE 5 – DOSSARDS

Les dossards pour les coureurs et plaques de vélo pour les vététistes seront remis lors de l'accueil des participants, accompagnés du présent règlement, du programme, ainsi que des éventuelles dernières informations complémentaires. Les dossards seront placés sur la poitrine à l'aide de 4 épingles (prévoir impérativement vos 4 propres épingles à nourrice) et les plaques de vélo fixées au guidon du VTT à l'aide de colliers plastiques (fournis par l'organisation).

L'accueil aura lieu le vendredi 16 octobre de **15h00 à 18h00**, le samedi 17 octobre de **7h00 à 8h30** et de **12h30 à 13h00** à la **salle polyvalente de Louroux Bourbonnais**.

Les numéros seront attribués en fonction des catégories (voir article 6). Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie, les deux suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les dossards devront être conservés par les concurrents, ils serviront de bulletin de vote pour la désignation de la ville organisatrice des prochains CFE.

ARTICLE 6 – CATÉGORIES D'AGE

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminées par leur année de naissance :

FEMININES

Catégorie 1 : féminines de moins de 40 ans (nées après le 31/12/1980)

Catégorie 2 : féminines de 40 à 59 ans (nées entre le 01/01/1961 et le 31/12/1980)

Catégorie 3 : féminines de 60 ans et + (nées avant le 01/01/1961)

MASCULINS

Catégorie 4 : masculins de moins de 40 ans (nés après le 31/12/1980)

Catégorie 5 : masculins de 40 à 49 ans (nés entre le 01/01/1971 et le 31/12/1980)

Catégorie 6 : masculins de 50 à 59 ans (nés entre le 01/01/1961 et le 31/12/1970)

Catégorie 7 : masculins de 60 à 64 ans (nés entre le 01/01/1956 et le 31/12/1960)

Catégorie 8 : masculins de 65 à 69 ans (nés entre le 01/01/1951 et le 31/12/1955)

Catégorie 9 : masculins de 70 à 74 ans (nés entre le 01/01/1946 et le 31/12/1950)

Catégorie 10 : masculins de 75 ans et + (nés avant le 01/01/1946)

CATÉGORIES OPEN

Catégorie 20 : féminines sans distinction d'âge, conjointes, mères, filles d'élus, invitées non élues.
Dossards à partir de 99 et decrescendo.

Catégorie 30 : masculins sans distinction d'âge, conjoints, pères, fils d'élus, invités non élus.
Dossards à partir de 01 et crescendo.

Ces 2 catégories sont réservées aux personnes nées avant le 01/01/2004.

ARTICLE 7 – ORDRES DE DEPART ET HORAIRES

La course à pied se déroulera le samedi matin ; le **1er départ** est fixé à **9h00** (voir tableau).

L'appel des compétiteurs se fera à proximité de la ligne de départ à **8h45**.

VTT X-COUNTRY

La course VTT se déroulera le samedi après-midi, le **1er** départ est fixé à **13h30** pour les catégories **1 - 2 - 3 - 7 - 8 - 9 - 10 - 20 - 30**

Le **2ème** départ à **15h00** pour les catégories **4 - 5 - 6**

L'appel des compétiteurs se fera à proximité de la ligne de départ à **13h15** pour le 1er départ et **14h45** pour le 2ème départ.

	CATEGORIE	Tranche d'âge	Circuit VTT	Nombre de tours à pied	Horaire de départ	Nombre de tours en VTT	Horaire de départ
Féminine	1	18/39	4,8 km	3	9h00	3	13h32
Féminine	2	40/59	4,3 km	2	9h02	3	13h32
Féminine	3	60 et +	4,3 km	2	9h02	3	13h32
Masculin	4	18/39	4,8 km	3	9h00	6	15h00
Masculin	5	40/49	4,8 km	3	9h00	6	15h02
Masculin	6	50/59	4,8 km	3	9h00	5	15h04
Masculin	7	60/64	4,8 km	3	9h00	5	13h30
Masculin	8	65/69	4,8 km	2	9h02	4	13h30
Masculin	9	70/74	4,8 km	2	9h02	4	13h32
Masculin	10	75 et +	4,3 km	2	9h02	3	13h32
Open féminine	20	18 et +	4,8 km	2	9h05	3	13h35
Open masculin	30	18 et +	4,8 km	2	9h05	3	13h35

Selon les conditions météo, le nombre de tours pourra être réduit.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le port du casque à coque rigide (conforme aux normes européennes) et jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de la course (entraînement et repérage du circuit compris). Les roues à bâtons coupantes type carbone sont strictement interdites.

Le dépannage (roues ou vélo) pourra être effectué en une seule zone sur le circuit (aire d'arrivée). Les coureurs doivent se dépanner sans aide extérieure.

Le parcours étant entièrement réservé à la compétition, aucun autre engin (quad, moto, vélo, voiture...) autre que ceux de l'organisation ne sera accepté sur le parcours.

Il est prévu 1 VTT ouvreur et 1 VTT fermeur sur la course à pied.

Chacun veillera à ne laisser aucun déchet sur le site ou parcours sous peine de mise hors course.

Les courses ayant lieu en pleine nature, l'accès aux circuits sera fléché dès le vendredi matin. Le stationnement à proximité des circuits sera strictement réglementé : merci de respecter scrupuleusement les consignes, la sécurité de tous en dépend.

ARTICLE 9 – RECONNAISSANCE DES CIRCUITS

La reconnaissance libre des différents circuits sera possible à partir du vendredi.

Le samedi, la reconnaissance se fera jusqu'à 08h45 et de 12h00 à 13h15.

ARTICLE 10 – CLASSEMENT

L'arrivée sera jugée par un système de chronométrage simple, des pointages et contrôles seront effectués sur le circuit.

Le classement à l'épreuve combinée se fera au cumulé des temps des 2 courses.

Tout coureur doublé à l'épreuve de VTT sera stoppé et classé dès lors que le vainqueur de sa catégorie aura terminé sa course. Si ce coureur participe à l'épreuve combinée, il lui sera ajouté un forfait de 30 minutes par tour non effectué afin de prendre part au classement général.

Pour d'éventuelles contestations, seuls le commissaire de course et les membres du comité d'organisation pourront intervenir.

ARTICLE 11 – RECOMPENSES

Pour les trois épreuves, le premier de chaque catégorie (exceptées les catégories 20 et 30) sera récompensé par un maillot tricolore de Champion de France des Elus 2020 ainsi que d'une médaille distinctive (dite médaille d'or) et d'un bouquet de fleurs. Le second et le troisième de chaque catégorie recevront chacun une médaille distinctive (dites médaille d'argent et médaille de bronze).

Les vainqueurs des catégories 20 et 30 seront récompensés chacun d'un trophée, les seconds et troisièmes de ces catégories seront récompensés d'une médaille et/ou d'un trophée chacun.

D'autres récompenses peuvent être prévues à la discrétion des organisateurs.

Ne seront pas admis sur les podiums les signes distinctifs d'appartenance à un département ou une région.

HORAIRES ET LIEUX DES REMISES DE RECOMPENSES

Le soir à **18h00** salle polyvalente d'**YGRANDE** (à 8km de Louroux).

ARTICLE 12 – ENGAGEMENTS

Le bulletin d'engagement doit être dûment rempli et renvoyé par courrier postal accompagné de la photocopie recto/verso de la pièce d'identité, du justificatif de fonction électorale portant la date de l'élection, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied et/ou VTT en compétition ou de la photocopie recto/verso de la licence de l'année en cours, du palmarès des années précédentes et du règlement par chèque.

Le dossier complet est à envoyer au plus tard 12 jours avant les Championnats, soit jusqu'au 05 octobre 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Une des vocations de cette journée étant la convivialité, la soirée de gala est comprise dans l'inscription (pour les catégories 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10).

ARTICLE 13 – ACCES A LA SOIREE DE GALA

Les dossards et les tickets de repas pour les accompagnants devront être présentés avant le repas pour accéder à la soirée de gala.

ARTICLE 14 – AUTORISATION

Pour sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps ou l'espace.

ARTICLE 15 – DESIGNATION DES FUTURS ORGANISATEURS

Les dossiers de candidatures à l'organisation des Championnats de France des Elus de Course à Pied et VTT pour 2021 doivent parvenir au comité CFE 2020 au plus tard le 07 octobre 2020.

Chaque concurrent votera à l'aide de son dossard. Un concurrent absent à la soirée de gala pourra voter par procuration en cédant son dossard à un autre votant (3 dossards maximum par votant).

La désignation de la ville organisatrice se fera après la remise des récompenses et pot de l'amitié. La présentation est orale ou sur vidéo projection et ne doit pas dépasser 10 minutes. Les dossiers seront consultables sur place.

ARTICLE 16- DROITS D'INSCRIPTION

- à la course à pied ou au VTT ainsi qu'au dîner de gala : 36€
- à l'épreuve combinée (réservée élu) ainsi qu'au dîner de gala : 42€
- à l'épreuve de course à pied open seule (réservée aux non-élus) : 6€ (hors repas)
- à l'épreuve de VTT X-Country open seule (réservée aux non-élus) : 6€
- à l'épreuve combinée open (réservée aux non-élus) : 12€ (hors repas)
- au repas de gala pour les accompagnants et non-élus : 30€
- au repas pour les enfants de moins de 14 ans : 12€

Le comité d'organisation se réserve le droit d'inviter certains compétiteurs et bénévoles ayant aidé à l'organisation.

Les inscriptions et règlements sont à adresser au secrétariat : Chantal POIRIER
Plessière
03350 THENEUILLE

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : **A.R.C.S**

Une inscription peut être remboursée sur demande écrite appuyée d'une justification médicale uniquement et si la demande est formulée au plus tard le 14 octobre 2020 (le cachet de la poste faisant foi) ; cette date passée, aucune inscription ne pourra être remboursée.

ARTICLE 17 – HEBERGEMENT – RESTAURATION

Par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Bourbon l'Archambault au :

Tél. : 04 70 67 09 79 -<http://www.ot-bourbon.com/>

Possibilité de repas sur place le samedi midi (salle polyvalente de Louroux Bourbonnais)

ARTICLE 18 – RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident dont les causes ne pourraient leur être imputées. Le matériel de chaque participant demeure sous sa responsabilité durant tout le week-end.

Chaque compétiteur et accompagnateur s'engage à participer à ces Championnats dans un esprit sportif, convivial et responsable.